

allocation exceptionnelle

demandeur

Nom _____ Prénoms _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Formation _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. Domicile _____ Portable _____

Mél. _____

constitution du dossier

Pour être recevable, le dossier doit obligatoirement comporter les documents suivants :

- une demande motivée, décrivant les difficultés financières rencontrées, adressée à la directrice du Centre national des arts plastiques ;
- un dossier artistique légendé ;
- un curriculum vitæ ;
- le dernier avis d'imposition ;
- un RIB ou un RIP ;
- une copie de l'attestation, **de l'année en cours**, d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes ou à l'Agessa.

Pour un artiste dont la déclaration d'activité est en cours :

- un récépissé de déclaration de début d'activité à la Maison des artistes accompagné de l'une des deux pièces suivantes :
- une copie de la liasse P zéro ou un numéro de SIRET délivré par l'INSEE

Tout dossier incomplet ne pourra être soumis à la commission.

contact au Cnap

Martine Patureaud martine.patureaud@culture.gouv.fr

Le Cnap, Centre national des arts plastiques

Service du soutien à la création

Denis Roche (chef du service), Françoise Brézet (adjointe)

Tour Atlantique, 1, place de la Pyramide

92911 Paris-La Défense

site : www.cnap.fr